



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 03 avril

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 20 mars 2025

### Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO<sup>(1)</sup>, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Carole HALGAND, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI<sup>(2)</sup>, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Paul BONZI, Conseiller(e)s municipaux(ales).

**Étaient excusé(e)s et représenté(e)s :** Emilien GOGUEL-MAZET par Jérémy MARTINEZ, Gaëlle LECOQ PAR Roselyne MANDRAS, Carole ALBOREO par Louisa HAMMOUCHE, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, par André MOLINO

**Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s :** Hocine BEN-SAÏD, Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD

**Étaient absent(e)s :** Manuel PINTO, Anne OLIVERO, Bertrand CONNIN

**Secrétaire de séance :** Paul BONZI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20250403-05-04-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025  
Publication : 10/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Arrivé avant le vote de la 5<sup>ème</sup> question

(2) Arrivée avant le vote de la 6<sup>ème</sup> question



### DELIBERATION N°05.04.2025

**OBJET : FINANCES COMMUNALES - Procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Création et modification des AP et CP existants.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Selon les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales encadrant la procédure des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP), la Commune a adopté, par délibération n°02.03.2004 du 30 mars 2004, le dispositif des AP/CP.

A ce jour, vingt-huit Autorisations de Programmes sont ouvertes permettant ainsi, de gérer la totalité des travaux et équipements d'investissement en AP/CP.

Toutefois, quatre de ces Autorisations de Programme, dont les travaux ou équipements sont achevés, doivent être soldées :

- N°2012 03 – Travaux de requalification des espaces verts en milieu urbain : AP soldée à un montant de 198 368 €.
- N°2016 01 – Mise en accessibilité des bâtiments communaux : AP soldée avec un montant total définitif de 1 632 176 €.
- N°2017 09 – Acquisition tous supports Médiathèque : AP soldée avec un montant réalisé de 119 662 €.
- N°2020 03 – Transformation de la cuisine en office de réchauffage et extension du réfectoire du groupe scolaire Langevin Wallon : AP soldée pour montant final de 1 114 201 €.

Parmi les Autorisations de Programme en cours, six d'entre-elles doivent être révisées :

- N°2017 04 – Programme de travaux dans les cimetières communaux : augmentation de l'AP de 30 000 € pour atteindre un montant total de 650 000 €.
- N°2019 01 – Renouvellement de l'infrastructure informatique : augmentation de 50 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 915 000 €.
- N°2020 02 – Programme triennal de travaux dans les bâtiments communaux : hausse du montant de l'AP de 165 000 € pour atteindre un montant total de 2 465 000 €.
- N°2020 05 – Agriculture, jardins partagés, nature en ville : augmentation de 20 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 450 000 €.
- N°2021 01 – Réhabilitation de la Bastide Val Fleuri : hausse de 200 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 1 800 000 €.
- N°2022 05 – Equipements et mobilier services municipaux : augmentation de 50 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 250 000 €.

Par ailleurs, dans le cadre du Budget Primitif 2025, deux nouvelles Autorisation de Programme sont créées :

- N°2025 01 – Programme de travaux dans les bâtiments communaux 2025 – 2027 : AP créée à un montant de 800 000 € avec l'inscription de Crédits de Paiement 2025 à hauteur de 257 000 €.
- N°2025 01 – Création d'une maison de santé : AP créée pour 1 500 000 € avec l'inscription de 64 000 € de CP 2025.

Enfin, suivant l'avancement des opérations programmées, les Crédits de Paiement de quinze Autorisations de Programme sont révisés, portant leur montant total pour le Budget Primitif de 2025 à 2 143 500 €.

Les modifications de la présente délibération portent à 24 823 000 € le montant total des Autorisations de Programme en cours.

Les ressources envisagées sont actualisées en fonction des subventions notifiées.

L'ensemble des modifications est détaillé dans le tableau annexé à la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,**

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu** les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°02.03.2004 du 30 mars 2004,

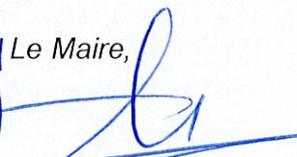
**Vu** le tableau annexé à la présente délibération,

**Après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** les créations et modifications d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement telles que présentées par Monsieur le Maire.

**PRECISE** que les nouveaux Crédits de Paiement sont inscrits au Budget Primitif 2025 en section d'investissement.

 Le Maire,  
  
André MOLINO